



**Le Syndicat CGT des Territoriaux
Ville, CCAS et Grand Poitiers**

47 rue Jean Valade
86000 POITIERS

A

Monsieur Alain CLAEYS

Maire de la Ville de Poitiers
Président de Grand Poitiers
Président du CCAS

Hôtel de Ville

Poitiers, le 25 Novembre 2018

N/réf. PM/BV n° 1198 /2018

Objet : préavis de grève –01 Décembre 2018

Monsieur le Maire,

Notre Fédération CGT des Services publics estime nécessaire d'agir.

La situation actuelle démontre le profond rejet de la politique régressive de ce gouvernement.

Depuis plusieurs années et souvent seule, la Fédération CGT des Services publics a dénoncé les conséquences des politiques des gouvernements successifs. La réforme des collectivités entamée par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois HPST, MAPTAM et NOTRe de 2012, 2014 et 2016 n'ont eu de cesse de détruire les services publics de proximité : dans nos collectivités, dans les hôpitaux, dans les services de l'État...

Parallèlement les services publics : transports en commun, eau, logement, services de santé, aides à la personne, aide sociale à l'enfance, services culturels, sports, nettoyage, etc. sont détruits ou privatisés. Ils disparaissent au détriment d'une grande partie de la population qui vit en périphérie des grands centres urbains et dans les zones rurales.

Les salaires sont gelés depuis trop longtemps et la création de richesses est réservée aux « premiers de cordée ». Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader.

Aussi pour toutes ces raisons, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail à 32h ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, à l'inverse du système par points voulu par le gouvernement ;

- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications dans le cadre de la journée de mobilisation décidée par la CGT, le 1er décembre 2018, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) pour le samedi 1er décembre 2018.

La CGT appelle tous les citoyens, les salariés actifs et retraités à se joindre aux manifestations des privés d'emploi pour exiger des réponses immédiates et précises de la part du gouvernement et du patronat.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Poitiers s'inscrit dans ce cadre et, avec les personnels, revendique :

- La revalorisation significative du point d'indice ;
- L'arrêt immédiat de la privatisation et de la suppression de nos métiers (ex : métier de chauffagiste)
- Le rattrapage des pertes salariales ;
- De meilleurs déroulements de carrière ;
- La fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour le service public ;
- La fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire.
- La réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général, de la permanence de la justice sociale et territoriale, et du développement économique. Cela suppose une rupture complète avec le processus engagé de réforme territoriale.
- La mise en place d'un temps de travail fixé à 32 heures hebdomadaire sans perte de rémunération pour l'ensemble des personnels de Grand-Poitiers.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Poitiers dépose donc un préavis de grève de 20H le 30 novembre à 24H le 01 Décembre 2018, préavis couvrant l'ensemble des personnels de la Ville, du CCAS de Poitiers et Grand Poitiers.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos considérations respectueuses.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de Poitiers,

Vincent BOHAN,

Secrétaire Général



